



Appel à projets 2018

Allocations doctorales

4^{ème} année de thèse

Dépôt des dossiers : 4 JANVIER 2018 AU 1^{er} FEVRIER 2018

- La Ligue Nationale Contre le Cancer, après évaluation par les Commissions d'Expertise Nationales et sur proposition de son Conseil Scientifique National, accorde des allocations pour financer, en 2018, la 4^{ème} année de thèse d'université de doctorants.
- Les projets de thèse couvrant les différents domaines de la recherche scientifique et biomédicale sur le cancer sont les seuls à être éligibles.
- Les financements sont attribués par le Conseil Scientifique National, pour 6 ou 12 mois, selon l'état d'avancement des travaux du candidat.
- Le montant de l'allocation est indexé sur le montant du salaire du doctorant contractuel temps plein recherche du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (arrêtés des 23 avril 2009 et 29 août 2016).
- L'aide attribuée par la Ligue est nominative et ne peut en aucun cas être transférée sur un autre candidat en cas de désistement.

Les demandes de subvention devront être effectuées sur le site Internet de la Ligue, www.ligue-cancer.net, accès chercheurs, entre le 4 janvier 2018 et le 1^{er} février 2018.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche : recherche@ligue-cancer.net

Critères d'éligibilité

- Etre inscrit, à la date de dépôt du dossier, en 3^{ème} année de thèse dans une université française. La justification devra être jointe au dossier. Les candidatures pour une 3^{ème} ou pour une 5^{ème} année de thèse ne sont pas éligibles.
- Développer à court terme un projet se rapportant à la cancérologie fondamentale, translationnelle, clinique ou à des domaines de cancérologie en épidémiologie et sciences humaines et sociales.
- Avoir bénéficié d'un contrat de travail à durée déterminée en France pour les trois premières années de thèse. Joindre la copie du contrat de travail en cours à la date de la demande.
- Préparer une thèse dans un laboratoire d'accueil situé en France.

Critères de recevabilité

- Tout dossier incomplet ou hors-délai ne sera pas étudié.

Conditions d'attribution

- Le dossier de candidature doit être déposé entre le 4 janvier 2018 et le 1er février 2018 (clôture de l'appel à projets le 1er Février 2018 à minuit).
- Le financement prend effet entre le 1er Octobre 2018 et le 1er Janvier 2019, sous forme de contrat à durée déterminée.
- Le financement est de 6 mois ou 1 an non-renouvelable.
- L'aide attribuée par la Ligue est nominative et ne peut en aucun cas être transférée sur un autre candidat en cas de désistement.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être soumis en ligne ET une copie papier devra être envoyée au service Recherche.

A faire en ligne au plus tard le 1^{er} février 2018 (fermeture du portail internet à minuit) :

- Remplir le formulaire administratif directement sur le portail,
- Télécharger au format pdf un dossier UNIQUE comportant les pièces suivantes dans l'ordre indiqué :

1. Un curriculum vitae du candidat dans lequel les critères académiques seront précis et détaillés.
2. Le programme de recherche du candidat exposé selon le plan suivant :
 - a. le titre et le résumé des objectifs de la thèse (2 pages maximum)
 - b. les résultats d'ores et déjà acquis (3 pages maximum)
 - c. le programme restant à accomplir (2 pages maximum)
 - d. le calendrier de réalisation de fin de thèse et la date prévue de soutenance (1 page).
3. Attention, **la cohérence entre le programme et la durée de financement souhaitée** fera l'objet d'une attention particulière de la part des commissions.
4. Un organigramme détaillé de l'équipe d'accueil.
5. La liste des publications de l'équipe d'accueil depuis 2013. **Le nom du Directeur de thèse sera souligné et les noms de ses anciens étudiants seront en gras.**
6. Un organigramme de l'Unité d'accueil (UMR CNRS, U Inserm, EA Université, ...) à laquelle est rattachée l'équipe d'accueil, faisant apparaître les équipes concernées et les thèmes de recherche.
7. Une attestation du candidat précisant qu'il s'engage à consacrer **tout son temps** à la finalisation de sa thèse **et** qu'il ne bénéficiera pas d'autres sources de financement.
8. Une lettre d'accord, sur papier à en-tête, du Directeur de l'Unité d'accueil (UMR CNRS, U Inserm, EA Université, ...). **Une lettre du responsable d'équipe ne sera pas acceptée.**
9. Une lettre de recommandation, sur papier à en-tête, du Directeur de thèse indiquant l'établissement gestionnaire de l'allocation du futur doctorant.
10. La copie dûment signée du paragraphe « Engagements du candidat » (page 4 de cette notice) et portant la mention manuscrite « Je reconnais avoir pris connaissance des engagements du candidat, et m'engage à les respecter. »
11. Le justificatif d'inscription en 3^{ème} année de thèse par l'Ecole Doctorale.
12. La copie du contrat de travail en cours à la date de la demande.

A envoyer par courrier postal au plus tard le **1^{er} février 2018** (cachet de la poste faisant foi) :

- L'impression de l'intégralité du formulaire saisi en ligne.
- L'impression du dossier téléchargé au format pdf.

NB : Tout dossier incomplet ne sera pas évalué

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Service Recherche
Appel à projets « Allocations de recherche doctorales »
14 rue Corvisart
75013 PARIS

Calendrier

Date d'ouverture de l'appel à projets :	4 janvier 2018
Date limite de dépôt des dossiers :	1 ^{er} février 2018
Résultats officiels :	15 juin 2018

Engagements du candidat

- le bénéficiaire s'engage à se consacrer pleinement à la finalisation de sa thèse (CDD temps plein recherche).
- le bénéficiaire s'engage à informer le service Recherche de la Ligue, par courrier et en temps réel, de tout changement intervenant dans sa situation professionnelle. Ce courrier sera accompagné d'une lettre du responsable de la thèse, sur papier à en-tête du laboratoire.
- Le bénéficiaire s'engage à adresser au service Recherche de la Ligue un mois avant la fin de son contrat, un rapport d'activité qui résumera l'avancée de ses travaux, la date de soutenance de la thèse et son devenir professionnel.
- Les financements attribués par la Ligue Nationale Contre le Cancer ne sont possibles que grâce à la générosité de donateurs et au soutien des Comités Départementaux de la Ligue. Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître le soutien de la Ligue dans toutes ses publications scientifiques, ses communications écrites et orales, ainsi que sur les communiqués de presse. Le bénéficiaire s'engage à participer ponctuellement à des opérations de communication conduites par la Ligue.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :
recherche@ligue-cancer.net